



## Fortement ébranlées, les associations lancent un appel au secours

Les premiers résultats d'une enquête lancée par le **Mouvement associatif** révèle la lourdeur des impacts de la crise sanitaire sur les associations. Fragilisés économiquement par le coup d'arrêt à leurs activités, elles demandent à être aidées et sécurisées par l'Etat et les collectivités. Et se tiennent prêtes à jouer leur rôle, et même plus, après le confinement. Depuis le 17 mars, date de début du confinement, 65% des associations sont à l'arrêt et 90% d'entre elles ont dû reporter ou annuler des événements. Ces chiffres constatés au 7 avril figurent parmi les premiers résultats d'une enquête lancée par le **Mouvement associatif**, qui réunit de nombreux réseaux nationaux et régionaux d'associations, depuis le 20 mars.

Conduite avec le réseau d'experts Recherches & Solidarités, cette enquête a été relayée sur les réseaux sociaux par les points d'appui à la vie associative ou encore les services des collectivités locales ou de l'Etat. Au bout de 6 jours, elle a enregistré plus de 5 300 réponses, près du double quatre jours après et presque 16 200 au 7 avril. Un rythme de retours « nettement supérieur à celui observé pour d'autres enquêtes en direction des associations », constatent ses initiateurs.

Trois mois de trésorerie au plus

Les raisons de ce fort taux de réponse : 55% de dirigeants associatifs sont inquiets et 45% dans l'incertitude.

Si 42 % des répondants estiment qu'il est trop tôt pour évaluer l'impact économique à 6 mois de ce coup d'arrêt à leurs activités, ils évoquent la perte de revenus, la baisse des aides publiques et les difficultés de trésorerie. « Sur ce dernier point, 40% des associations employeuses se montrent inquiètes », notent les auteurs de l'étude. Un taux qui grimpe à 45% pour celles dont le budget dépasse 100 000 €. Quelque 30% des associations affirment ne disposer que de trois mois de trésorerie, au plus. Celles intervenant dans le social et dans l'environnement sont les plus concernées.

Pour un maintien des partenariats financiers

Les besoins de trésorerie (24%) viennent ainsi en seconde position au chapitre des attentes, après le maintien des partenariats financiers (28%) et la nécessité d'une assistance juridique pour prendre les bonnes décisions (20%).

Les premiers résultats de l'enquête révèlent aussi les attentes particulières des 170.000 associations employeuses (1,8 millions de salariés) : dans cette catégorie, le besoin d'un maintien des partenariats financiers monte à 49%, celui de conseils juridiques à 41% et celui de facilités de trésorerie à 41%. Les responsables de ces associations sont aussi 32% à demander la suspension des paiements courants, dont les charges fixes.

Or, à la question « Avez-vous déjà activé les solutions financières proposées par le gouvernement ou les collectivités (Régions, Départements, communes, intercommunalités) ? », 25% des responsables de petites associations répondent : « Non, je n'en connais pas ». Dans les grandes structures, les dirigeants ne sont que 8% à ne pas avoir eu vent de ces possibilités de médiation de crédit par la Banque de France et autres délais de paiement d'échéances sociales et fiscales. Mais parmi les employeurs, notent les auteurs, « ce manque d'informations est exprimé par 17% d'entre eux en moyenne, et cette proportion est encore assez haute parmi les plus grandes (14% lorsque l'effectif dépasse 50 salariés) ».

Les mesures concernant l'emploi, elles, ont été rapidement connues et utilisées : 70% associations employeuses ont déjà eu recours au chômage partiel et 25% à l'arrêt de travail indemnisé pour garde d'enfants. Seulement 13% d'entre elles ont maintenu du travail en présentiel, avec la mise en place de mesures de protection.

Relais des messages officiels

Pourtant, pointe le **Mouvement associatif**, «malgré le coup d'arrêt à leurs activités économiques, les associations continuent d'agir pour la cohésion sociale ». Ainsi, la relation avec les bénévoles est maintenue dans 82% des cas . Dès les premiers jours de confinement, les responsables associatifs ont mobilisé les outils numériques, à 60% pour « prendre des nouvelles » de leurs adhérents, mais aussi, pour la moitié d'entre eux, pour « relayer les messages officiels ». Enfin, 20% proposent des activités de substitution.

Le **Mouvement associatif**, qui avait conduit une enquête similaire en 2009, lors de l'épidémie de virus H1N1, note que, dans les deux cas, mais plus encore aujourd'hui, les associations sont « volontaires pour des actions au-delà de leurs adhérents, au service de la société, sous réserve qu'elles soient guidées par les autorités et que leurs bénévoles soient protégés » : elles sont déjà 46% à envisager de conduire des actions citoyennes, contre 45% en 2009.

L'enquête doit se terminer le 17 avril. Ses résultats définitifs donneront lieu à une analyse de la montée en puissance de telle ou telle difficulté au fil du confinement, des besoins correspondants et de la capacité d'action des associations. Une question libre sur ce dernier point, qui a déjà reçu quelque 1300 réponses détaillées, fera l'objet d'une étude spécifique. L'attente est forte : 80% des répondants ont donné leur adresse mail pour être recontactés.

#### Focus

La souplesse promise aux associations agissant au titre de la politique de la ville

Dans la Foire aux questions qu'elle diffuse, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) répond à ceux qui s'interrogent sur le soutien financier de l'Etat aux actions mises en œuvre par des associations au titre des crédits de la politique de la ville. Celles-ci doivent mobiliser les mesures de droit commun mises en place. Les crédits du programme 147 (politique de la ville) ne peuvent être utilisés qu'à la marge, « pour en faciliter l'accès ou en amplifier les effets ».

L'ANCT assure par ailleurs que des instructions sont communiquées au réseau de l'Etat pour mettre en œuvre des mesures de simplification et adapter le calendrier de financement des associations, notamment les plus fragiles. Leurs projets alternatifs adaptés au contexte de la pandémie seront aussi examinés « avec une attention particulière ».

« Les associations sont inquiètes, notamment lorsqu'elles ont engagé des fonds pour des actions qui ne pourront pas aboutir, mais la sous-préfecture et l'ANCT font tout pour rassurer et promettent beaucoup de souplesse », confirme Vincent Havage, directeur du centre de ressources politique de la ville de Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue. Quant aux établissements publics territoriaux, il constate qu'ils ont commencé à distribuer aux associations les plus en difficulté des certificats de règlement à venir, sésame pour obtenir un délai de paiement auprès des banques. Mais, assure-t-il, pour l'instant, le versement effectif des subventions reste soumis à « la mécanique habituelle » et est même ralenti, au sein de l'Etat, par des difficultés liées au télétravail des agents. «L'enjeu, c'est la continuité de la dynamique associative, commente Vincent Havage. Car c'est sur ce monde associatif que l'on va s'appuyer pour l'après-confinement ».